

Administration communale de Koerich
2, rue du Château L-8385 KOERICH Tél. : 288 355 200
www.koerich.lu

Dossier suivi par :
Steve Rodesch, tél. : 288 355 220
E-mail : steve.rodesch@koerich.lu
Réf. StR. 207/2023

Koerich, le 3 octobre 2023

AVIS AU PUBLIC


Art.24 § 2 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau

Le bourgmestre de la commune de Koerich certifie par la présente que la demande du 6 janvier 2015 présentée par BEST SARL pour le compte de l'Administration communale de Koerich aux fins d'obtenir la modification de l'autorisation concernant la réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre du réaménagement de la rue des Champs à Koerich a été autorisée par le Ministre de l'Environnement en date du 15 septembre 2023 (réf. : EAU/AUT/15/0013).


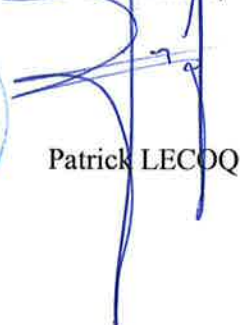
Il est porté à la connaissance du public que tout intéressé peut prendre inspection de cette décision et des plans y afférents à la maison communale pendant 40 jours, et ceci à partir du 4 octobre 2023.

Contre l'autorisation susvisée un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge de fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter du premier jour de la présente publication.

Le bourgmestre,


Daniel WIRTH

Le secrétaire,



Patrick LECOQ